

Note d'information - Processus électoral

1. Actualité du processus électoral : Situation au 10 octobre 2012

Le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a été saisi, en date du 25 septembre 2012, par le Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières pour « l'organisation, dans les meilleurs délais, de l'élection du Gouverneur et du Vice-gouverneur de la Province du Kasai Occidental et de l'élection du Vice-gouverneur de la Province du Sud Kivu, suite à la vacance de ces postes ». La vacance au Kasai Occidental est consécutif à l'arrêt rendu, le 19 septembre 2012, par la Cour Suprême de Justice portant sur le recours introduit par l'ancien gouverneur Hubert Kabasubabo contre sa déchéance prononcée par l'Assemblée provinciale. En revanche le poste de vice gouverneur est vacant suite à l'entrée d'abord à l'Assemblée nationale, ensuite au Gouvernement de la République de l'ancien Vice-gouverneur de la Province du Sud Kivu, Monsieur Jean-Claude Kibala.

La commission PAJ (Politique Administration et Judiciaire) a créée une sous commission composée des présidents de 14 groupes parlementaires de la Chambre basse du Parlement afin d'aplanir les divergences sur la réforme de la loi organique Nr 10/13 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI.

Kinshasa s'apprête à recevoir les délégations qui vont participer au 14^{ème} sommet de la francophonie. L'événement est l'occasion d'échanges culturels, économiques et de rencontres bilatérales et multilatérales.

Le directeur de l'Assistance Electorale Internationale est rentré de Bangui en République Centre Africaine le 02 octobre après avoir participé au 4^{ème} atelier sur la révision du Code Electoral.

2. Activités du terrain

Dans le Bas Congo, le dépôt des recours en contestation de la liste des candidatures en vue de l'élection du Gouverneur et Vice-gouverneur a effectivement commencé le 30 Septembre 2012. Deux requêtes ont été enregistrées par la Cour d'Appel de Matadi concernant la demande en annulation de la candidature de M. DEO NKUSU, le Gouverneur intérimaire de province. La Section Electorale et le SEP/CENI conjuguent leurs efforts pour s'assurer du bon déroulement des différentes étapes de ce processus. Pour renforcer la transparence et l'éducation civique des rencontres sont planifiées afin de sensibiliser la population à ce processus méconnu ou les électeurs sont des députés provinciaux. Dans la province Orientale aucun recours en contestation n'a été enregistré.

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org

3. Informations générales

Quelle est la durée de la période de traitement des contentieux des candidatures par les Cours d'Appel pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

Le traitement des contentieux des candidatures par les Cour d'Appel pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo est fixé du 05 octobre au 12 octobre 2012.

A quand la publication de la liste définitive des candidats à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

La publication de la liste définitive des candidats à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs des provinces Orientale et du Bas-Congo par la CENI est fixée au 13 octobre 2012.

Quelle est la durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

La durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et celle du Bas-Congo est de trois jours. Elle débute le 24 octobre 2012 et se clôture le 26 octobre 2012 à minuit. Elle se déroulera auprès des Députés provinciaux, respectivement, de la Province Orientale et celle du Bas-Congo.

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr MONUSCO/DE : castanias@un.org PNUD/PACE lina.ekomo@undp.org